



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance tenue le 13 juin 2023, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2023-1233 sur les sociétés de développement commercial*.
2. Ce règlement a été approuvé par le Registraire des entreprises le 4 juillet 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 5 juillet 2023
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière